

Le Précureur donne les nouvelles  
heures de la presse Journal de Lyon.  
Prix :  
10 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Lyon, 23 septembre.

## DES CARLISTES.

Beaucoup de gens se demandent comment le parti carliste qui se tint si profondément encavé en 1830, reparaît aujourd'hui en relevant sa tête plus fièrement que jamais ? Comment il est parvenu à faire quelque bruit, à fonder des journaux à Paris, en province, et à former une espèce d'école politique à laquelle il n'aurait pas osé songer sous la restauration ? Le courage, nous ne dirons pas la jactance des carlistes, doit être, nous le concevons, un grand sujet d'étonnement. Il y a chez eux tant d'audace de doctrines, que cette audace doit passer à bon droit pour un dévoûment sublime avec lequel aucun dévoûment actuel ne peut rivaliser. Les carlistes ne sauraient se dissimuler que la légitimité en France ne s'appuie que sur une minorité presque chimérique. Si nous ne le savions pas, leurs journaux prendraient eux-mêmes le soin de nous l'apprendre. Voilà trois grands mois qu'ils discutent la question de savoir si les légitimistes, sans abandonner leur cause, prêteront serment à Louis-Philippe pour voter aux élections prochaines. Le *Rénovateur*, créé sous les auspices du plus éloquent défenseur de l'ancien régime, se prononce pour l'affirmative, et la *Gazette de France* pour la négative. La *Gazette* depuis long-temps aurait tranché la discussion en cinq ou six mots, si elle n'avait pas craind d'avouer la faiblesse numérique de son parti. N'est-il pas évident que si elle dissuade les carlistes de suivre l'opinion du *Rénovateur*, c'est parce qu'elle sait très-bien qu'ils ne feraienr aux élections qu'une triste figure. Le plus grand effort qu'il aient pu faire c'est de réunir à Toulouse, capitale de la légitimité, 176 suffrages en faveur de M. de Fitz-James qui ne fut pas élu. Cette expérience ne donne pas une haute idée de la puissance de ce parti. Voilà ce que ne comprend pas le *Rénovateur*. Ce journal apparemment ne connaît pas la France départementale, et la *Gazette* est trop adroite pour lui dire sa façon de penser à ce sujet.

Il est vrai que la presse légitimiste peut avoir d'autre projet que celui de l'emporter directement dans les opérations électorales. D'après ce qu'elle publie chaque jour sur la souveraineté nationale, il est aisément d'entrevoir que là où les électeurs carlistes ne seraient pas assurés de la majorité, les chefs les engageraient à voter pour les candidats républicains. Dans ce cas le *Rénovateur* devrait l'expliquer formellement, car il n'est pas deux collèges sur quatre cent cinquante-neuf, qui rallient un nombre suffisant de votes dévoués à la branche ainée. C'est en cela que consiste ce courage et ce dévoûment dont nous parlions tout à l'heure. Les partisans de Charles X, plutôt que d'abandonner leur conviction, se livreraient à un système qui n'a pas encore le pouvoir, pour renverser le régime actuel, dans l'espérance de renverser plus tard son successeur. Ainsi le retour de la légitimité ne serait rien moins que fondé sur la ruine de deux gouvernemens. Il faut convenir que cette tactique annonce une grande foi politique et une admirable abnégation de soi-même ; car il est bien certain que la plupart des nobles de la restauration, sortis de l'autre siècle pour exciter la pitié de celui-ci, ne survivraient pas au temps nécessaire à l'achèvement de tant de désastres.

Mais cette alliance, dont la presse légitimiste veut absolument faire cadeau à la république, n'est-elle pas la plus incroyable des illusions ? Croit-on que tous les carlistes en savent autant que les esprits forts de la *Gazette* ? A qui persuadera-t-on en province que pour ramener les exilés de Prague, il faut voter dans les rangs républicains ? L'épreuve n'en serait pas nouvelle, elle a déjà eu lieu dans une foule de localités, et l'arrière banc des carlistes jusqu'à présent s'est manifesté pour le juste-milieu, à quelques rares exceptions. C'est un calcul à perte de vue et nullement à la portée de la généralité légitimiste. La *Gazette de France* et la *Quotidienne* avec leurs 15,000 abonnés, n'ont pas seulement 10,000 électeurs qui comprennent ou qui soient décidés à pratiquer leurs doctrines. Tant écrire, produire un si petit résultat et poursuivre la carrière, c'est une tâche à désespérer tous autres gens que les royalistes de 1814.

On s'étonne cependant que, privée de toute influence effective, cette presse ait réussi à occuper une place dans nos débats politiques, après vingt catastrophes qui semblaient avoir anéanti et ses théories et ses hommes. Cela fut arrivé, si le pouvoir actuel nationalement fondé, eut conservé son existence populaire. Ce sont les fautes d'un gouvernement défectueux qui ont engendré la critique morte à la révolution de juillet. Cette critique est devenue en partie républicaine, parce que les fautes du pouvoir lui ont apparu comme des nécessités constitutionnelles, et les carlistes qui d'abord s'étaient bornés au simple rôle de nouvellistes, ont commencé à développer leur système inverse en voyant les républicains aller au-delà de la légalité. Les carlistes, comme les républicains, ont eu des procès et sont allés en prison pour avoir écrit que le gouvernement reposait sur de fausses bases et qu'il périrait. On les a lus quand ils ont servi d'instrumens à

la révolution, et ils ont cru avoir fait des prosélites quand ils n'avaient trouvé que des lecteurs. C'est ce qui engage la *Quotidienne* à dire, parce qu'on l'a réfutée quelquefois, que la France ne serait pas opposée à la rentrée d'Henri V, puisque la France témoignant de son éloignement pour la république et de sa répugnance pour la nouvelle monarchie, se voit forcée d'accepter la seule forme possible entre le *juste-milieu* et la révolution. La *Quotidienne*, cette fois, est passablement absurde, car lors même que la moitié de sa supposition serait vraie, cela ne prouverait pas du tout que la France préférât à un gouvernement national incontestable tel que le gouvernement républicain, le régime d'une famille chassée trois fois et revenue mendiant au milieu des Cosaques.

La *Quotidienne* et son parti ont cru qu'ils allaient s'emparer de toutes les convictions françaises, non aussitôt la naissance de la guerre constitutionnelle déclarée au pouvoir par les journaux royalistes de 1830, puisque ces journaux n'abordent pas les questions de principe, mais ils l'ont cru à l'apparition des doctrines républicaines se répandant de Paris dans tous les coins de la France. Ils se sont imaginés avec raison que dès lors le régime ne pourrait plus s'affermir, mais ils se sont imaginés à tort que l'opposition républicaine ne le démolirait avec leur secours, que pour leur céder le champ après quelques mois de débauche anarchique. Ne compter ni avec le temps, ni avec les mœurs, telle est la démence de cette incorrigible caste.

C'est donc, nous venons de le démontrer, la presse républicaine qui a enfanté la presse légitimiste. Cela est incontestable, puisque cette dernière, réduite à elle-même, n'aurait pas osé discuter les principes fondamentaux.

De deux existences contraires au gouvernement, il s'agit de savoir celle à qui appartient l'avenir ? Quand la *Quotidienne* et la *Gazette* s'emparent si facilement de la France, elles sont folles; quand elles disent que la quasi-légitimité est impopulaire, nous sommes de leur avis; quand elles disent que leurs doctrines ont beaucoup de lecteurs, nous répondons : tant mieux ! car, cette dernière hypothèse prouve la vérité de la seconde, c'est-à-dire, que le *juste-milieu* est plus que périssable, sans prouver le moins du monde que la France soit monarchique, et cela s'explique facilement :

A la révolution de 1830, une foule d'esprits croyaient encore à la bonté de la monarchie constitutionnelle. Ces esprits attribuaient la charte de la restauration à l'avengement seul de la branche ainée, en sorte qu'il ne s'agissait plus pour faire marcher un tel ordre de choses, que de mettre à sa tête un homme honnête et nouveau quand même cet homme se trouvait être une médiocrité. C'est ce qui se fit, et néanmoins les doctrines des régulateurs du libéralisme constitutionnel, sont plus loin de se réaliser que sous l'ancien personnel royal. On conçoit le désappointement de ces libéraux de conscience élevés à l'école de Royer-Collard. Les révolutionnaires ont su profiter habilement de cette trêve à l'enthousiasme *légal*, et ils ont réussi à démontrer pour toujours que quel que fut le système représentatif, il serait mauvais et réactionnaire dès le moment qu'on placerait une dynastie à son sommet. Les faits sont venus par centaines à l'appui de ces démonstrations, et les dupés constitutionnels ont assez bien alors compris leur justesse. Mais la révolution tout en sapant un régime défectueux, a fait retentir la politique de ses grands mots : *Institutions républicaines pures*, et le pouvoir a exploité la terreur qu'ils inspiraient. La logique des ennemis de l'hérédité royale est abstraictement satisfaisante, et il ne manque plus aux républicains que le temps de prouver que la nation est propre à en supporter victorieusement l'essai réel. Les royalistes ne se convertissent pas facilement à la logique, pas plus ceux d'aujourd'hui que ceux d'autrefois. Dégoutés cependant d'un régime qui trompait leurs plus chères espérances, ou les a entendu dire souvent, qu'il ne valait pas mieux que la restauration et Louis-Philippe que Charles X, et ils ont été curieux de connaître les attaques des journaux légitimistes contre un système soutenu par eux avec tant d'ardeur pendant 15 ans. Ils n'ont plus trouvé dans ces attaques la défense de la restauration, mais bien sa condamnation formelle ; la presse carliste, pour offrir une nouveauté politique, a entremêlé sa critique des doctrines de l'ancien régime. Leurs bizarries ont eu le succès qui accompagne toujours les choses extraordinaire dites avec talent, et les carlistes se sont flattés de partager pour le moins la France avec les républicains.

La souveraineté nationale et le suffrage universel professés par les carlistes ont réussi à amuser quelque temps les hommes qui ne sont pas carlistes ; mais quand ces hommes ont vu que la *Gazette* dépassait les bornes du comique et continuait au sérieux une assez bonne plaisanterie dans le principe, ils ont laissé de côté la *Gazette* et carlistes et légitimité. La fondation de nouvelles feuilles absolutistes dans les départemens est une preuve de la vérité de nos assertions, tandis que les partisans de Henri V et quelques bons admettent tout le contraire. Il est de fait que la presse carliste dé-

partementale ne vit qu'aux dépens de l'argent de ses chefs ; plus la légitimité se coule bas, plus il devient important de conserver et de multiplier les organes qui la représentent. On sent pourquoi les henriquinquistes ne pensent pas qu'on leur rende leur cher Bordeaux, d'une autre manière que sa famille fut rendue deux fois à la France. Ne pouvant pas se dissimuler qu'il y a un siècle entr'eux et les sympathies du pays, ils ont un grand intérêt à mentir à la société, pour ne pas être exposés à périr dans l'isolement lors de l'invasion future. Ils expliqueront alors à l'étranger qu'ils sont nationaux, et cela par le nombre de leurs publicistes si ce n'est par le nombre de leurs prosélites. Mais cette attitude fausse ne saurait durer beaucoup, depuis le congrès de Munchen-Groetz. Après avoir espéré en vain trois années entières, les carlistes voient la sainte-alliance se réunir enfin pour traiter de ses propres affaires. Tout ce que nous avions prévu se confirme ; il y a assez de troubles en Allemagne etailleurs, pour que les souverains n'aient pas grande envie de s'immiscer dans les querelles des peuples indépendants de leurs sceptres. Les souverains ont consenti une première fois à stipuler sur le sort d'une race proscrite, parce que, arrivés au terme, ils ne rencontrèrent en France ni opposition ni danger à la réinstallation bourbonienne. Les personnes ne touchaient que très-faiblement le plus puissant des alliés, l'empereur Alexandre qui ne se rendit qu'aux intrigues du spectre de la conférence anglaise. Aujourd'hui, si une troisième invasion s'élaborait dans les cabinets du Nord, Nicolas, aussi dominateur que son frère, s'occuperait encore moins des traîneurs de l'ancien régime.

Si les légitimistes par hasard, jugeaient de l'état de l'Europe comme nous, ils n'hésiteraient pas à se rendre au *juste-milieu*, un peu plus ressemblant en tout à la monarchie qu'à la république. Si, au contraire, après avoir renoncé à l'espoir de triompher par l'étranger, ils confiaient leur avenir à la nationalité de leurs doctrines, nous répéterions ce que nous avons dit au commencement de cet article, nulle foi, nul dévouement n'égaleraient la foi et le dévouement des carlistes, et les partisans de Charles X seraient encore plus insensés que lui.

Nous n'avons pas aujourd'hui le but de discuter le mérite de la nouvelle forme dont l'ancienne légitimité s'est revêtue, nous nous bornerons à poser ce fait irréfragable qui renferme tout son destin : la légitimité pure ou replâtrée est étrangère à la génération qui s'élève, comme les mœurs des serfs de la Russie, sont étrangères aux mœurs des ouvriers français. Si la *Gazette* a une conviction indestructible, nous avons contre elle une conviction non moins forte, et notre conviction va si loin, que nous ne craignons pas de souhaiter au parti carliste une bonne chance, ainsi qu'on agit lorsqu'on dit adieu à un aventurier qui part pour un autre monde, n'ayant pas su trouver sa place dans celui-ci.

P. V.

Nous n'avions pas parlé d'un article qui avait été inséré dans le *Courrier de Lyon* sur le banquet offert à M. Garnier-Pagès, lors de son passage à St-Etienne, parce qu'il nous avait paru rédigé en termes d'une trivialité telle que sa reproduction eût été un second affront fait à toute la presse. On a peine à s'imaginer que des écrivains ou des gens qui prétendent l'être aient eu le courage et le mauvais goût de livrer à la publicité des ordures capables de révolter tous les partis et tous les lecteurs. Le *Courrier de Lyon*, dans cette circonstance, devait d'autant plus s'exprimer avec modération et décence, que la nouvelle qu'il publiait était incroyable. Le *Courrier de Lyon* a cru naïvement qu'il devait descendre bien bas dans son langage, pour être de niveau avec le fait absurde qu'il inventait, et partant de cette règle honorable, il s'est déchaîné contre son dégoûtant ouvrage avec une abondance de déjections de parole que l'esprit le plus salement dévergondé aurait eu de la peine à trouver. Il a nié d'abord que le banquet de St-Etienne fut composé de mille personnes ; selon lui, il n'y aurait eu que cent cinquante convives, et ces convives, loin d'être de la classe élevée, seraient tous sortis de ce qu'on appelle en terme d'aristocratie le plus bas étage. Jamais, l'on en conviendra avec nous, la liberté de la presse n'avait dégénéré en une licence aussi grossière, et nous rougirions pour en donner une idée exacte de répéter de tout ce repoussant écrit le passage le moins déshonorant pour la plume qui l'a tracée.

Le *Courrier de Lyon*, on le présume bien, reçut des convives insultés, une lettre signée du président du banquet et des commissaires, lettre dans laquelle on relevait d'une manière outrageante (car la plainte pour être noble, devait être humiliante pour celui à qui elle était adressée) la fausseté du fait avancé si imprudemment et si naïvement par le *Courrier*, avec injonction de le recracher publiquement et formellement dans ses colonnes. Le *Courrier de Lyon* demande une explication à son confrère le *Mercure Séguisien* qui, provoqué aussi de son côté par les commissaires, la donne en ces termes exprès : *Le récit de la Glaneuse est véritable, et à la forme près, nous avons dit la même chose*

que ce journal, c'est-à-dire qu'il y avait mille souscripteurs au banquet, et que le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant tout le temps de la réunion, car tel était en substance le récit que la *Glaceuse* avait donné de cette fête populaire.

Le *Courrier de Lyon* ne s'est pas exécuté d'autant bonne grâce que le *Mercure Séguisien*, et il a mis le président du banquet dans la nécessité de venir de St-Etienne à Lyon pour obtenir réparation sur les lieux mêmes du délit. On s'est donc présenté dans les bureaux du *Courrier* pour obtenir une réparation convenable contre qui de droit. Le gérant du *Courrier* a répondu d'abord qu'il n'était pas l'auteur de l'article en question; qu'il ne l'avait pas même lu, mais qu'il découvrirait certainement l'auteur et livrerait son nom au commissaire du banquet. Celui-ci, on le conçoit facilement, n'était pas venu à Lyon pour attendre la disposition et le bon volonté du gérant du *Courrier*, il persista avec raison à le rendre responsable puisqu'il se refusait à nommer celui qui devait l'être véritablement, et le gérant traité avec rigueur comme il le méritait, se décida à signer un désaveu de l'outrage.

D'après le *Courrier*, il paraîtrait que le gérant de ce journal, instruit plus tard de l'abus que l'on pouvait faire de sa rétractation signée, retira sa parole et consentit à se battre.

Nous avons, à cette occasion, une observation à émettre dans l'intérêt de la moralité, et cette observation nous nous bornons à la répéter après tout le monde.

Comment se fait-il que le gérant du *Courrier*, écrivain en même temps du journal, ne sut pas par lui-même quelles étaient les conséquences de son acte? Ces conséquences pouvaient-elles être différentes de ce qu'elles ont été avec un duel et un récit où ses collaborateurs ont avoué toute sa conduite. A coup sûr le *Courrier* ne prétend pas inspirer la croyance qu'une signature fut mal placée entre les mains d'un homme d'honneur qui demande la réparation d'une insulte. On est bien malheureux de ne savoir pas s'expliquer autrement, car si le président du banquet n'eut pas compris sur-le-champ la médiocrité des parties auxquelles il venait de s'adresser, il aurait été justement indigné de la nouvelle rédaction du *Courrier*; mais on pardonne aisément aux gens qui sont dans l'impuissance absolue de s'élever jusqu'au langage de bonne compagnie, et le président du banquet a eu raison de ne pas s'offenser d'une seconde erreur dont l'ignorance est la seule cause.

On se demande partout maintenant ce qui s'est passé dans la commission du *Courrier*, pour que son gérant, malheureux enfant du parti, se soit cru obligé de retirer son engagement et de sauver sa parole aux dépens de sa personne? Est-ce bien de son propre mouvement qu'il a pris une détermination si extraordinaire? Le *Courrier* le dit, mais croira-t-on à la vérité d'une rédaction que le gérant blessé n'a certainement pas faite? D'ailleurs pour que l'on y crut, il faudrait que les circonstances écrites ne portassent pas sur des détails si bizarres. Il n'en est pas moins vrai qu'il reste prouvé, d'après l'aveu imprimé du *Courrier* lui-même, que son gérant a été forcé, par une influence étrangère à lui-même, mais attachée au journal, de courir les chances d'un combat pour garantir de toute mésaventure l'honneur d'un être abstrait et illustre qu'on appelle le *Courrier de Lyon*.

Il n'est pas moins vrai encore que le gérant du *Courrier* qui avait bien le droit de se mettre, par un désaveu très-raisonnable, à couvert de la responsabilité d'un article qu'il n'avait point composé, a été la victime infortunée non pas de son loyal ennemi, mais du lâche écrivain qui n'a pas osé défendre son ignominie..

En commentant ces honteux détails, nous n'avons rempli que notre devoir, car le récit du *Courrier* est un outrage à la moralité publique.

Nous avons parlé de la loyauté d'un des adversaires: en effet, M. Bigaud, président du banquet, s'est conduit dans ce duel avec une délicatesse que nous devons signaler.

M. Bigaud a abandonné généreusement les premières chances de bonheur que le sort aurait pu lui réservé, et il les a offertes à son adversaire. Le gérant du *Courrier* a tiré d'abord et son coup n'est pas parti; M. Bigaud, généreux jusqu'au bout, a persisté à attendre le feu d'un second coup qui ne l'a pas atteint. Le gérant du *Courrier*, exposé à son tour, a été frappé d'une balle au bras, et les secours les plus empressés qu'il a reçus dans ce triste moment ne sont pas ceux qui lui ont été prodigés, dit-on, seulement par ses propres témoins.

#### On nous communique la note suivante:

Par suite d'un article inséré dans le *Courrier de Lyon* le 21 de ce mois, et dans lequel on rend compte du banquet donné à Saint-Etienne à M. Garnier Pages, un duel au pistolet a eu lieu aujourd'hui entre le gérant du journal et M. Bigaud, président du banquet. Le premier a reçu une balle au bras, ce qui a mis fin au combat.

M. Bigaud a dès lors jugé qu'il était loyal, de sa part, de déchirer sur le champ la rétractation que le gérant avait donnée, et qu'il avait vainement réclamée avant l'affaire.

*Tiphaine, Caussidière, témoins de Bigaud.*

*Signé: Bonnard et Charles Pionnin, témoins du gérant.*

Le monde musical vient de s'enrichir d'une nouvelle production de notre gracieux compositeur, M. Roux-Martin. Elle a pour titre : *Le refrain des Montagnes, trio nocturne*. Rien en ce genre n'a été fait de plus complet et de plus exquis. Ce morceau n'a pas moins de 9 pages.

Nous le recommandons à nos chanteurs et à nos pianistes.

#### AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

#### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris , 21 septembre.

Le *Moniteur* de ce matin publie à la suite d'un rapport sur la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, une ordonnance datée du 7 juillet dernier qui fixe le tarif des actes qui pourraient être faits en vertu de cette loi.

— Un grand nombre d'élèves de l'école militaire de St-Cyr sont en ce moment à Paris, et ont été donner leur adresse à la première division. Ils ont attendu que le jury ait prononcé sur leur sort et leur désigne les régimens qu'ils doivent aller rejoindre.

— Il est parti de Melun trois escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie pour Fontainebleau, afin de recevoir le roi Léopold.

— Un ouvrier faisant partie de la Société des Droits de l'Homme se promenait hier dans la rue Péret avec un de ses amis auquel il avouait tout haut faire partie de la société et être partisan de la république, aussitôt un mouchard qui l'entendit l'arrêta malgré la clamour publique, et le fit conduire à la préfecture de police. Vous verrez que la police Gisquet n'aura plus bientôt rien à envier à la *sainte-inquisition* avec cette différence qu'un jugement dérisoire viendra proclamer ses droits et vous rendre la liberté après toutefois que vous aurez subi la peine qu'il plaîtra à l'omnipotente police de vous infliger préventivement.

— Le suicide étend partout ses tristes ravages. Un ouvrier teinturier de la rue St-Denis s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Une contrariété d'amour aurait suffi pour enlever ce père de famille aux enfans auxquels il se devait.

— Depuis quelque temps les vols se multiplient d'une manière étrayante à Paris et dans les environs; on compte jusqu'à cent procès-verbaux arrivés à la préfecture de police d'aujourd'hui.

— Les ouvriers charpentiers continuent leurs réunions offensives tantôt dans un faubourg, tantôt dans l'autre; ils n'ont pour but que de s'exhorter mutuellement à persévéérer dans leur première résolution de pas travailler à moins que les entrepreneurs ne signent le tarif, et de se cotiser pour aider les plus nécessiteux et les empêcher de céder.

— On écrit du Havre, en date du 19 septembre :

Un ordre émané de Paris vient de prescrire au directeur de la douane de ne point faire peser sur les bagages de M. Thiers, venant de Londres, les formalités d'une loi dont personne ne doit être exempt en France. L'exemple du courrier diplomatique de St-Pétersbourg, prouve sans doute aux plus incrédules et d'une manière sans réplique que nos ambassadeurs et ministres sont incapables de faire la contrebande. Demandez plutôt à MM. de Talleyrand et de Broglie. Ce dernier ne vient pas aussi de faire ordonner d'envoyer à Paris les riches tissus saisis à son adresse? serait-ce que s'exécutant de bonne foi il voudrait concourir à la vente qui conformément à la loi, doit en être faite et augmenter ainsi la part de prise de ces pauvres douaniers qui ont été destitués pour avoir fait leur devoir. Cet acte de quasi-justice ne sera pas indigne de la doctrine. Mais il est bien à craindre que douaniers et courrier ne restent victimes de leur maladresse, l'un pour s'être laissé prendre, les autres pour l'avoir pris, et c'est sans doute pour éviter de telles méprises que l'ordre est donné aux vigilans du Havre de dormir et fermer les yeux pendant que son excellence le ministre du commerce et des travaux publics débarquera des bagages d'outre-mer.

— Le ministère de la justice s'est chargé d'établir par ressort de cour royale la statistique des condamnés politiques sous la restauration, afin d'aider la commission royale dans ses travaux de répartition des fonds votés par les chambres. M. Barthé a vivement réclamé pour son département les condamnés dont le ministre de l'intérieur a jusqu'à présent décidé le sort; l'ex-carbonaro serait jaloux d'exercer son haut patronnage contre ses anciens confrères qu'il a si honteusement remis. Mais M. d'Argout s'est montré inexorable et n'a point voulu lui accorder ce triomphe d'amour-propre.

— Le président de la cour royale de Rouen est, dit-on, venue à Paris pour soumettre, au nom de son corps, de très-humbles remontrances sur les inquiétudes qu'inspirent à la société les nombreux graciés que S. M. Louis-Philippe a cru devoir faire sortir des bagnes et prisons criminelles dans son ardent désir de popularité, et d'user libéralement de son précieux droit de grâce.

Le garde-des-sceaux, sur la présentation duquel ces grâces ont été dounées, aurait fort mal reçu les représentations de la magistrature rouennaise, et lui aurait reproché son manque de charité pour les escrocs et les voleurs privilégiés, comme un caractère de l'opposition anti-religieuse dont elle est entachée à ses yeux.

— Le ministre d'Argout, en rentrant hier soir de l'opéra, a été frappé d'une attaque de la maladie qui l'a déjà menacé du plus grand danger. Les prompts secours qui lui ont été administrés l'ont encore dissipé pour cette fois.

— Le lieutenant-général Bachelu, après avoir passé quelques jours à Calais, s'est embarqué pour l'Angleterre. On a vuou faire croire que l'honorable député de l'opposition était chargé d'une mission du gouvernement.

L'éloignement de son chef pour tous les hommes qui sont comme lui d'un patriotisme désintéressé, suffit pour démentir cette version.

D'un autre côté, on sait que la duchesse de Bragance avait fait faire des démarches auprès du général, pour opposer son expérience à celle du traître Bourmont; mais la plus grande incertitude règne sur la réponse du député patriote qui pourrait peut-être se croire plus utile à un autre poste qu'à la tête des troupes de dona Maria.

— M. de Talleyrand est attendu avec la plus grande impatience. La conférence, étant indéfiniment ajournée, son rôle est fini à Londres, et l'on espère lui en faire jouer un autre à Paris, car il est condamné à mourir sur la scène, et jusqu'au rôle de la mort, tout sera chez lui diplomatique. Chaque ministre attend sa venue, dans l'espoir de le voir peser de tout son poids dans le bassin de la balance qu'elle occupe, et de faire ainsi pencher de son côté le grand régulateur.

#### Nouvelles.

L'apparition du duc de Modène à Turin et ses conférences avec le roi Charles-Albert prouvent que les intérêts des princes ont sur eux plus de puissance que leurs passions personnelles.

Après la révolution piémontaise de 1821 et le rôle que le prince de Carignan joua dans cette insurrection contre le pouvoir absolu, le duc de Modène, qui avait épousé la fille ainée du roi Emmanuel, eut des prétentions à la couronne de Sardaigne, prétentions appuyées par la reine douairière de Piémont, dont les intrigues étaient favorisées ou du moins vues avec complaisance par la cour de Vienne. Le duc de Modène donnait, comme roi de Piémont, plus de garanties au système de l'absolutisme, et le droit de réversibilité offrait quelques chances plus au succès du projet qu'elle nouait de soumettre l'Italie entière au sceptre autrichien. Les humiliations non moins que le prince de Carignan eut à subir pendant le règne du roi Charles Félix furent attribuées à l'influence ennemie du duc de Modène. Le rapprochement de ces deux princes ne peut donc être que l'œuvre de la politique; les sympathies n'y sont pour rien.

— Un fait que M<sup>e</sup> d'Abbrantes, dans ses Mémoires, dit avoir eu lieu à Lisbonne, vient de se renouveler chez M. Chevrolat, rue des Champs-Elysées, n° 6, précisément dans l'hôtel Junot. En sortant à neuf heures du matin, il s'aperçut que, dans une antichambre dont la fenêtre donne à l'est, de la fumée sortait avec assez d'abondance d'un paquet de livres brochés; il dérangea une petite carafe qui se trouvait placée devant, et reconnut que, par un effet de centralisation des rayons du soleil qui frappaient dessus, le feu avait été mis, et commençait à s'étendre. Cet accident, qui aurait pu avoir des suites bien funestes, mérite d'être signalé à l'attention publique.

— On écrit de Marseille, le 14 septembre :

« Une scène assez étrange a eu lieu hier, à la place Saint-Jean, à deux heures après midi. Quelques patrouilles étaient assis sur un banc et prenaient un modeste repas, quand un de leurs anciens camarades, converti au judaïsme, et depuis sa conversion, métamorphosé ou (comme dit le peuple) masqué en mousieur, arrive et les regarde fixement et avec insolence. Les patrouilles ne manquèrent pas d'interpeller le parvenu et de lui demander s'il ne lui suffisait pas de méconnaître ses anciens camarades, sans se donner encore des airs d'impertinence et venir les toiser. A ces paroles, dont le ton annonçait suffisamment ce que ces braves gens pensaient sur l'origine de son aisance apparente, le patrouille se retira d'abord; mais, dominé par la colère, il revint sur ses pas, et la querelle commença à s'chauffer, quand on remarqua que les deux côtés de la redingote dont il était revêtu bouffaient d'une étrange manière; on y porta la main, et l'on trouva deux énormes pistolets d'arcou. — *Ils ne sont pas chargés! ils ne sont pas chargés!* s'écria aussitôt l'homme à la redingote. — C'est ce que nous allons voir, dit un marin, et se tournant vers la mer, il lâche la détente d'un des pistolets. Le coup partit, et l'eau soulevée en deux endroits, prouva que deux balles avaient été mises dans le canon.

Le porteur des pistolets fut aussitôt consigné au fort Saint-Jean et plus tard amené à la prison de l'hôtel-de-ville.

— Nous lisons dans la *Revue du Cher*, du 17:

« Une scène assez caractéristique a eu lieu dimanche au théâtre de Bourges. On donnait *Kabri le Sabotier*, et, dans le cours de la pièce, le principal personnage disait à sa femme qu'un roi qui ne sait pas son métier ne vaut pas un sabotier. Le parterre cria bis; l'acteur voulut continuer, et les cris redoublés de bis le forcèrent de s'arrêter; puis il annonça que l'autorité s'opposait à ce qu'on répétait le mot. Ce fut alors un tonnerre de réclamations générales; cette défense de l'autorité fut accueillie par des huées de tout le parterre, d'une partie des premières et des secondes personnes; le public empêcha le spectacle de continuer, et le rideau fut bissé. La pièce fut interrompue pendant vingt minutes; mais personne n'évacua la salle, et chacun s'agitait. Il y avait lutte complète entre les spectateurs et l'autorité, dont le refus inexplicable troubloit ainsi un spectacle ordinairement si calme. Enfin, la raison et le bon droit triomphèrent, l'autorité se relâcha de sa rigueur intempestive, et mit fin au tumulte universel en faisant lever le rideau et annoncer qu'on allait redire le mot redemandé, ce qui fut fait, et tout rentra dans la tranquillité. »

— On écrit de Tarbes, 12 septembre :

Depuis dix jours l'hiver a commencé pour nous. Le froid est aussi vif que dans la rigoureuse saison. Le raisin, le maïs ne mûrissent pas, et la récolte des récoltes est extrêmement retardée.

Une pluie continue a débordé presque toutes nos rivières et occasionné des dégâts considérables. Mais c'est surtout dans nos établissements thermaux que l'effet de ce mauvais temps s'est fait sentir. Nos baigneurs décampent en toute hâte. A Barèges, le déménagement se fait avec la plus grande activité. La route avait été émportée par le torrent, mais elle a été promptement réparée, et l'on y voyage aujourd'hui en toute sécurité.

Moins heureux que ceux de Barèges, les baigneurs de Cauterets n'ont pu faire dans des climats plus doux. Un énorme bloc de pierre, détachée de la montagne par la pluie, ferme la route, au point de ne laisser aux piétons qu'un passage étroit et difficile.

L'administration dont le zèle ne s'est pas un instant ralenti dans cette circonstance, fait continuer les déblais avec toute l'activité possible, et tout fait espérer qu'en moins de deux jours la circulation sera entièrement établie sur cette route.

Les troupeaux de brebis et de juments que nos propriétaires, ainsi qu'un grand nombre de nos compatriotes, avaient envoyés pacager dans les montagnes, surpris par une neige imprévue, ont eu beaucoup à souffrir. Un grand nombre y a péri.

On porte le nombre des chevaux ou juments qui ont été sevrés sous des montagnes de neige à plus de 150, et celuliers brebis est encore plus considérable. On cite des particuliers qui ont perdu jusqu'à 12 chevaux.

— On écrit d'Alger :

Les premiers Saint-Simoniens qui aient encore touché le sol africain à Alger, sont MM. Massol et Rogé. Ces deux apôtres de la foi nouvelle n'étaient pas venus dans l'intention de faire du prosélytisme, et le même bâtiment de l'état qui les a amenés, les ramène aujourd'hui après dix jours de séjour.

Ce temps devait être employé à l'exploration rapide de la ville d'Alger, de ses environs et des mœurs de ses habitants; mais le nombre considérable d'hommes à progresser que ren-

# Le Précateur.

me la population européenne de cette contrée, qui voulaient déclarer, ne leur a permis que de satisfaire très-imparfaitement au but de leur voyage.

Toutefois il faut le dire, dix jours de présence en cette ville ont suffi pour laisser à Alger un noyau St-Simonien.

— Nous avons rendu compte, il y a quelque temps, du généreux dévouement de M. le capitaine Makowski, qui a consacré au secours de ses infortunés compatriotes en Suisse, plusieurs dons en argent et en nature. Parmi ces derniers se trouvaient sa croix et deux bagues.

Des citoyens de Strasbourg voulant empêcher que M. Makowski se privât de ces objets qui devaient être précieux pour lui, firent entre eux une souscription dont le montant représentait la valeur de ces bijoux, et résolurent de les rendre à M. Makowski, son intention de les faire tourner au profit de ses compatriotes ayant été remplie.

Mais M. Makowski ne voulut plus les accepter; il s'applaudit que sa bonne action ait produit quelques deniers de plus pour venir au secours des infortunés Polonois en Suisse, mais persista, malgré les plus vives instances, à consommer entièrement le sacrifice qu'il s'était imposé. Il fallut enfin céder à ses vœux: les bijoux furent vendus, et leur produit s'élevait à 28 f. a été versé à notre bureau.

Honneur à ce digne militaire! sa noble conduite portera des fruits, nous n'en doutons pas, et ses compatriotes béniront son nom.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

— On écrit d'Alger, 6 septembre ; La haute commission d'enquête, envoyée par le gouvernement, est depuis quelques jours dans nos murs.

M. le commandant de la marine est allé à bord prendre MM. les commissaires, qui ont été reçus à l'arsenal par M. le général Avisard, commandant la place. M. le maire d'Alger, accompagné des membres de la municipalité maure et juive, des cadis et des rabbins, les attendaient à la porte de France.

La commission a traversé la ville au milieu d'une double haie de troupes de ligne; une salve d'artillerie de huit coups de canons a annoncé son entrée.

La population encourrait les rues et la place du gouvernement; on remarquait sur les figures plutôt de l'inquiétude que de la curiosité.

Dès le lendemain de son arrivée, la haute commission a reçu la visite des autorités militaires. Les autorités civiles et judiciaires n'ont eu cet honneur que le jour suivant, ce qui a été un sujet de remarque. M. l'intendant civil a présenté toute son administration. La chambre de commerce seule a été introduite par M. Reynard, député de Marseille et membre de la haute commission d'enquête.

Les commissaires n'ont pu rassurer la colonie sur les projets d'abandon qui jettent l'inquiétude dans tous les esprits : ils se sont bornés à déclarer que cet abandon serait déshonorant pour l'honneur national de la France, et que, pour eux, ils ne s'associeraient jamais à un acte aussi ignominieux.

Pressés de s'expliquer si le gouvernement est disposé à faire un acte quelconque qui confirme leur langage, MM. les commissaires se sont tenus dans une réserve complète, et n'ont plus que paraphrasé le discours de M. le ministre de la guerre à la séance de la chambre des députés; on les a entendus répéter souvent que M. le maréchal Clausel, interprète et représentant des colons à Paris, avait donné son approbation aux paroles du ministre, et que la colonie devait s'en montrer également satisfaite. Certes, si la nomination du maréchal Clausel au commandement de la régence eût suivi cette déclaration, nous aurions vu dans ce choix un acte de reconnaissance de la part du gouvernement; car le maréchal Clausel représente un système complet de colonisation; l'envoi au contraire d'une commission d'enquête pour statuer sur cette question permet le doute, et nous ne sommes pas assez forts en diplomatie pour décider si annoncer qu'on ne veut pas abandonner un pays, autorise à croire qu'on veut le coloniser : c'est un véritable langage de protocole.

— Le vieux suppôt de la légitimité et de l'aristocratie, le sac aux protocoles, M. Talleyrand, renonce aux affaires, et se retire à Valancay, goutteux, grincheux, quinteux, souffreteux, boîteux, étiqué, rachytique, lunatique, paralytique et asthmatique. Ce départ a mis en émoi tous les rois de la sainte-alliance qui vont lui expédier leurs médecins pour tâcher de rajuster les rouages de cette vieille machine, et de lui faire cracher encore quelques protocoles, mais on craint qu'il ne soit trop tard.

(*Corsaire.*)

— Quel sera l'héritier de certaine monarchie? est-ce un Prince ou la république?

(*Idem.*)

— Dans son voyage, l'ordre de Chose a promis vingt-et-un chemins de fer, cinquante-deux fontaines, soixante-quatre promenades publiques, onze théâtres, huit hôtels-de-ville et six hôtels d'invalides. Toutes ces promesses-là seront inscrites à la queue de celles de juillet.

(*Idem.*)

— Louis-Philippe vient de dédier ses discours à M. Talleyrand qui l'a prié d'accepter la dédicace de ses protocoles....

(*Idem.*)

— Tout le monde se rappelle l'épouvantable assassinat de M. Fouldès et la condamnation de la veuve Bancal, renfermée pour sa vie dans la maison centrale de Cadillac. Cette femme, depuis trois mois malade, est morte le 10 de ce mois, dans un âge assez avancé.

— A Londres on s'entretient beaucoup de la brusque résolution qu'a prise le duc de Cumberland, frère du roi, de condier sa maison à Kew, et de se retirer sur le continent. Ce prince, peu aimé en Angleterre, et à qui les journaux et les caricatures n'ont pas épargné les railleries les plus amères, a toujours eu de la prédilection pour l'Allemagne, où son orgueil aristocratique reçoit plus d'hommages. Les uns disent qu'il veut se consoler auprès des souverains absolus du triomphe des principes libéraux en Angleterre. Les autres prétendent qu'en bon tort il veut tout simplement chercher une atmosphère plus imprégnée d'absolutisme. D'autres encore assurent qu'il reviendra pour l'époque de la convocation du parlement. En tous cas il faudra qu'il laisse son fils en Angleterre, car le parlement n'a assigné une somme annuelle pour la maison de ce jeune prince que sous la condition que l'éducation se fera en Angleterre et non en Allemagne.

— Les gazettes bavaroises qui ne sont guère bien informées, prétendent que Charles X a choisi Ratisbonne pour son séjour futur, ce que vraisemblablement le gouvernement ne souffrirait pas; elles ajoutent qu'il a choisi pour précepteur du duc de Bordeaux le fameux Coërs qui d'ultralibéral et d'anti-français est devenu mystique et ultra-roya-

## TRIBUNAUX.

### COUR ROYALE DE PARIS.

(Appels de police correctionnelle.)

PRÉSIDENCE DE M. MILLER.

Audience du 18 Septembre.

Qui ne connaît le nom du St Chaltas, et ses discussions avec le duc de Brunswick? Aujourd'hui le St Chaltas figurait devant la cour royale comme appelant d'un jugement de première instance qui avait repoussé le système par lequel il entendait repousser l'action civile du duc, en se fondant sur un acte d'interdiction qui aurait été prononcé contre lui par ses chers parents d'Angleterre. Le tribunal a jugé que cet acte d'interdiction, sans force devant la justice française, ne pouvait entraîner au duc Charles l'exercice d'aucun de ses droits: en conséquence, il a ordonné qu'on plaide au fond.

M. Chaltas, présent à l'audience, est assis auprès de M. Paillard de Villeneuve, son avocat; on fait circuler dans le barreau un mémoire pour le capitaine Chaltas, agent diplomatique du gouvernement de Brunswick; M. Chaltas come représenté le duc de Brunswick.

Après les questions ordinaires, le rapport est fait par M. le conseiller Malleville. Ce magistrat rappelle les faits préliminaires du procès, que nos lecteurs connaissent déjà. L'expulsion du duc, l'asile qu'il vit à chercher en France, et les tentatives qu'il aurait faites pour reconquérir ses états. Ce fut dans ces circonstances qu'il fit la connaissance de Chaltas, qui devenu bientôt après agent du gouvernement nouveau, se déclara l'ennemi déclaré du duc.

Il publia alors, sous son nom, une brochure intitulée: *Le duc Charles de Brunswick depuis la révolution de 1830*, dans laquelle il peignait le prince sous les couleurs les plus odieuses; le duc croyant diffamé porta plainte contre Chaltas, et ce fut alors qu'intervint, par les soins officiels de M. le garde des sceaux, l'interdiction prononcée en pays étrangers, qui devait selon M. Chaltas, l'empêcher de poursuivre en France un diffamateur.

Ce système fut repoussé comme on vient de le voir par le tribunal; M. Paillard-Villeneuve a prétendu qu'il y avait erreur dans le jugement, et que l'interdiction provisoire contre le duc Charles de Brunswick ne lui permettait pas d'exercer aucune action personnelle en France.

M. Chaltas Comte a établi avec beaucoup de force et d'énergie, tout ce qu'un pareil système avait d'attentatoire pour l'indépendance de la justice, et les principes sacrés du droit des nations. Ainsi donc, un homme poursuivi, comme le duc Charles, par des vengeances politiques, serait partout hors la loi, et ne pourrait avoir d'asile nulle part.

M. Gisquet, qui ne se lasse pas dans son système de vexations mesquines, s'est mis depuis long-temps en opposition avec les tribunaux, en ce qui touche le timbre des écrits non périodiques; il persiste à faire arrêter les crieurs et distributeurs de ces sortes d'écrits, que les tribunaux ne manquent jamais de renvoyer acquittés. Ainsi il est arrivé à Delente, arrêté, il y a plus d'un mois, pour avoir vendu, sur le Pont-Neuf, l'écrit: *Pourquoi nous sommes républicains.*

Un incident assez singulier a marqué cette affaire, dont la décision ne devait pas souligner de difficulté.

Le tribunal avait suspendu l'audience pendant quelques instants, tout le public s'était couvert: Delente, suivant cet exemple, mit sur sa tête une casquette rouge, semblable à celle de tous ses compagnons de captivité; Delente, qui est fort bel homme, porte, en outre, un gant rouge républicain.

En ce moment M. l'avocat du roi, de Gérando, rentre dans l'audience.

Prévenu, dit-il, nous vous sommes d'ôter votre casquette, qui n'est qu'un signe séditions, et nous vous prévenons que vous allez être l'objet de réserves expresses sur ce point. (Etonnement et murmures.)

Delente, avec calme: Je n'attachais pas à tout ceci beaucoup d'importance, et je ne mets pas mon opinion dans ma casquette. (On rit.) Delente, en même temps, dépose sa casquette, qu'un huissier remet sur le tribunal comme pièce de conviction.

Quand le tribunal est rentré, une discussion très-vive s'engage entre l'avocat et M. de Gérando sur la question de savoir si le tribunal doit donner acte des réserves que réclame l'avocat du roi.

M. de Gérando: Le ministère public exerce en ce moment des poursuites contre des individus qui portaient des casquettes rouges et des casquettes vertes. (Rires.)

Le tribunal donne acte au ministère public de ses réserves.

On plaide ensuite la question de savoir si Delente a pu vendre un écrit périodique non timbré: le tribunal le démontre victorieusement avec le texte et l'esprit des lois qu'il invoque.

Le tribunal rend ensuite un jugement motivé avec beaucoup de soin, par lequel consacrant de nouveau sa jurisprudence, il déclare que Delente a pu valablement faire ce qu'il a fait, et le renvoie de la plainte.

En attendant, Delente qui vient de subir un mois de prison, pour un fait qui est innocent, retourne en prison pour la casquette rouge, qui a offusqué M. de Gérando.

## Extérieur.

### (Correspondance particulière du PRÉCUREUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 17 septembre. — Consolidés, 88 412 512.

— Nous sommes encore aujourd'hui sans nouvelles du Portugal, au grand désappointement de tous les habitans de la bourse. On attribue ce retard extraordinaire à ce que le cutter le *Muyppie* est un mauvais voilier.

(*Sun.*)

— On écrit de Cowes, en date du 17 courant :

Hier, à quatre heures de l'après-midi, on signala le pavillon de S. M. T. F. dona Maria à bord du *Soho*.

Aussitôt l'escadre des yachts royaux qui se trouve dans la rade arbora ses couleurs. Les bâtimens marchands s'empressèrent d'imiter cet exemple.

Les canonniers des yachts et ceux de la côte étaient à leurs places, prêts à saluer S. M. à son passage dans la rade de Cowes. Mais à cinq heures on fut très-désappointé de voir le *Soho* accompagné du bateau à vapeur de S. M. la *Salamandre*, jeter l'ancre en face du château de Norris, résidence actuelle de la duchesse de Kent et de la princesse Victoire.

A raisou du vent et des torrens de pluie qui n'ont pas cessé de tomber, on n'a pu avoir aucune communication avec le *Soho*. Ce matin à cinq heures le temps s'était éclairci, et le vent ayant tourné O-N-O bonne brise, le *Soho* a appareillé, suivi de la *Salamandre* et de la *Ville d'Edimbourg*.

L'opinion des marins était que si le temps continuait à être beau, le petit convoi pourrait être rendu lundi matin dans le Tag.

(*Idem.*)

— Certaines personnes paraissent craindre que le maréchal Bourmont ne puisse réduire Lisbonne en coupant l'eau qui arrive dans cette capitale par le magnifique aqueduc aboutissant à Gurnessar (à environ 5 milles de Lisbonne.)

Nous ferons observer que la capitale du Portugal renferme un grand nombre de fontaines fournissant de l'excellente eau. Celle qui arrive par l'acqueduc en question ne sert que pour la commodité des particuliers, mais à la rigueur on pourrait fort bien s'en passer.

Nous le répétons, Lisbonne ne risque pas plus de manquer d'eau que de vivres et de munitions.

— Un bâtiment vient d'arriver à Liverpool venant de Cadix; il annonce que le 4 courant il avait passé devant la barre d'Oporto, et qu'à cette époque le Douro était entièrement libre. Un grand nombre de bâtimens marchands se préparaient à franchir la barre et à pénétrer dans la rivière.

Le bâtiment en question a parlé au *Lord des Iles* qu'il a rencontré, ayant à bord plusieurs officiers français qui vont rejoindre l'armée du maréchal Bourmont.

Le *Lord des Iles* se dirigeait sur Vigo ou sur l'extrémité de la côte nord du Portugal, afin d'éviter les croiseurs envoyés à sa recherche par Napier.

— Selon toute probabilité, un des premiers actes du gouvernement de la reine dona Maria sera de récompenser convenablement le brave amiral anglais Napier ainsi que ses marins dont les brillans services ont si puissamment contribué au triomphe de la cause constitutionnelle.

Personne ne conteste l'importance des faits d'armes qui ont va lu dans le temps le duché de Cidad-Rodrigo au *premier capitaine du siècle* (le duc de Wellington), mais on peut dire que la dernière victoire navale du capitaine Napier n'a pas eu des résultats moins décisifs sur la destinée du Portugal.

— La société anglaise et étrangère de la Bible a dépensé depuis son établissement la somme énorme de 1,937,058 l. st. (27 millions 418,950 f.), et elle a répandu dans la circulation 8,145,456 exemplaires, tant de la Bible que du Nouveau-Testament.

— Hier les propriétaires de la banque ont tenu leur assemblée ordinaire semestrielle. On y a déclaré que le dividende continuera à être de 4 p. %.

(*Globe.*)

ATRICHE. — Vienne, 17 septembre. — La baisse des fonds publiés à notre bourse d'avant-hier, a eu pour unique cause l'arrivée en baisse des cours des bourses étrangères seulement; elle a été plus forte proportionnellement, parce qu'il règne une grande anxiété à notre bourse. Il est possible aussi que les dernières nouvelles arrivées de Constantinople aient influé sur ce résultat.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

BAVIERE-RHÉNANIE; Neustadt, 16 septembre. — Les trente-huit dames qui avaient formé une association pour les patriotes allemands, ont été citées devant le tribunal de police, pour vendredi prochain.

Francfort, 13 septembre. — Nous apprenons qu'une réduction de troupes féodales cantonnées dans nos environs, aura lieu peut-être, à l'entrée de l'hiver; et qu'une partie de ces troupes retourne à Mayence: d'un autre côté, on croit que la garnison autrichienne qui est dans notre ville, recevra un renfort sans que néanmoins les bourgeois soient obligés de loger les soldats chez eux.

(*Correspondant de Nuremberg.*)

— On écrit de Kiachta en date du 15 juillet que le 16 juin, la femme de l'empereur de la Chine, est décédée; un deuil général a été ordonné. Pendant 27 jours, les fonctionnaires publics porteront des habits blancs de toile grossière et des bonnets sans glans ni boutons.

Pendant 100 jours, ils ne pourront pas couper leurs cheveux, C'est la mère de l'empereur qui a le droit de nommer l'impératrice ou la première femme de l'empereur. Il faut qu'elle la choisisse dans le délai de trois ans parmi les cinq femmes de son fils.

(*Gazette d'état de Prusse.*)

ITALIE. — Ancône, 11 septembre. — Il y a quelques jours, une goélette grecque de Zante est arrivée dans notre port adressée au consul d'Angleterre.

Aussitôt après que la goélette eut remis ses dépêches au consul, celui-ci expédia un courrier pour Londres.

On croit que cela a rapport à l'emprunt grec qui doit se traiter entre le gouvernement du roi Othon et Mr Rothschild.

— 300 hommes de cavalerie pontificale sont arrivés ces jours derniers à Macneta.</p

On parle toujours de l'augmentation des troupes françaises.

— Le bruit d'une conspiration contre les Français s'évanouit de jour en jour.

— On nous écrit d'Ancône, le 11 septembre :

Le télégraphe a signalé ce matin un navire à vapeur qui se dirigeait vers notre port; et ce n'est que vers neuf heures qu'il a jeté l'ancre.

C'est un paquebot à vapeur appartenant à l'amirauté anglaise : il a quitté Constantinople le 31 dernier. Il est porteur de dépêches de la plus haute importance que l'ambassadeur anglais près la sublime Porte envoie à son gouvernement, et apporte la nouvelle qu'une révolution a éclaté à Constantinople, sans cependant donner aucun détail à ce sujet ; on sait cependant que 6,000 mai-sons ont été la proie des flammes.

Ce navire à vapeur a à bord un général anglais porteur des dépêches ; il a touché à Corfou où il a pris à bord le président général de la santé des îles Ionniennes.

Si je puis me procurer quelques détails sur l'importante nouvelle de cette conspiration, je vous les transmettrai par *post-scriptum*.

P. S. Sept heures du soir. — Le navire à vapeur s'appelle le *Météore*, commandé par le capitaine Symons. Il a à bord le secrétaire d'ambassade anglais, Mendeville et le général Woldford qu'il a pris à Corfou.

On assure que, par suite de la révolution qui a éclaté, le sultan s'est réfugié à Pétra où l'on s'arme pour le défendre.

On porte à 16,000 le nombre des maisons brûlées, et à l'époque du départ du navire, l'affaire n'était nullement terminée.

ESPAGNE. — Madrid, 12 septembre. — La santé du roi continue à se maintenir, et S. M. fait tous les jours un tour de promenade.

Les communications entre notre gouvernement et les cabinets du Nord continuent à être extrêmement actives et nos anciennes relations avec l'autocrate russe paraissent être depuis quelques jours, plus intimes que jamais.

Depuis ma dernière, deux courriers extraordinaires dont l'un venant de St-Pétersbourg, et l'autre venant de Vienne, sont arrivés chez notre premier ministre, et les dépêches dont ils étaient porteurs, ont motivé non seulement des entrevues diplomatiques et des réunions ministérielles, mais encore l'expédition d'estafettes pour don Miguel. Si nous croyons des personnes qui par leur position sociale sont à même de savoir le secret de notre diplomatie. Il paraît que les cabinets du Nord se sont prononcés tout-à-fait en faveur de don Miguel, et engagent le notre à l'aider, lors même qu'il le faudrait ostensiblement.

Ce fait nous paraît d'autant plus croyable que nous nous apercevons que les communications entre notre gouvernement et celui de don Miguel qui, à ce qu'il paraît, est établi à Torres-Vedras, sont devenues extrêmement actives, et qu'il ne se passe pas un seul jour sans que quelques estafettes arrivent du quartier-général de don Miguel.

Malgré ces communications, le plus profond silence règne sur la position des constitutionnels ; malgré les bruits défavorables que parfois les partisans de don Miguel colportent dans tous les endroits publics.

Je passe sous silence les récits de notre gazette, attendu qu'elle nous a appris depuis long-temps la partialité, voir même la mauvaise foi qu'elle met dans la publication de ses nouvelles.

Le choléra paraît continuer à gagner du terrain à Huelva ; sur 150 malades, cent ont expiré en deux jours de temps ; à Ayamonte il est loin de faire autant de ravages, car sur 150 malades, il n'y a eu que 25 morts.

Tous les voyageurs qui arrivent par la diligence, venant de l'Andalousie sont forcés de descendre à 2 lieues de Madrid et de rester pendant 5 jours en observation dans les villages nommés Angeles. Le lazareth pour ces voyageurs sera établi à Cordoba à moins que cette maladie ne vienne éclater dans cette ville.

Une lettre de Séville nous annonce que les autorités de cette ville craignent d'être atteintes par la maladie régnante, ont quitté cette ville. Espérons que cet exemple ne sera pas suivi, et que notre gouvernement y mettra bon ordre.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(2300) A vendre. — Le mercredi vingt-cinq septembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, sur la place Lévisite de la ville de Lyon, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente au comptant d'objets saisis, lesquels consistent en table, bois de lit, garde-paille, matelas, traversin, pendule, table de nuit, chiffonnier, robes de femme, quantité de volumes des Œuvres de Voltaire, et autres objets.

## ANNONCES DIVERSES.

(2293 2) A vendre. — Une filature de coton en bon état, dans une bonne position ! On donnera des facilités à l'acquéreur.

S'adresser à M<sup>e</sup>. T. B. Corcelent, montée des Carmélites, n° 9, à Lyon.

(2253 5) A vendre par suite de décès. — Un fonds d'industrie et nouveautés, situé à Lyon, place St-Pierre, n° 23.

S'adresser à M<sup>e</sup> Viennot, notaire à Lyon, place des Terreaux, n° 10.

(2284 3) A vendre. — Bonne pharmacie, à St-Etienne.

S'adresser au successeur de M<sup>e</sup> Henry, notaire.

(2278 4) A vendre. — Un bon cheval de selle, âgé de 6 ans, poil gris pomelé, taille de 5 pieds 2 pouces, allant très-bien au cabriolet.

S'adresser chez Pepon, maréchal à St-Genis-Laval.

(2301) Ou demande, dans un pensionnat situé à douze lieues de Lyon, un maître d'écriture ; il aura au moins 400 f. par an, la table et le logement.

S'adresser au bureau du journal.

## MAISON DE SANTÉ

### A FONTANIÈRES,

*Au-dessus de la montée St-Laurent, chemin de Ste-Foy, clos Bonnard.*

Cet établissement, sous la direction de Mad. CARIAT, offre tous les avantages qu'on puisse désirer. Situé à quelques minutes de Lyon, et sur un coteau qui domine la ville et les deux rivières, on y respire un air doux et tempéré ; on y jouit d'un point de vue des plus beaux et des plus magnifiques. Le local est propre et commode. Il y a de jolies promenades, de beaux jardins, des parterres, de belles eaux, un vaste clos, des salles d'ombrages, des bains, et des pavillons d'où l'on aperçoit la navigation de la Saône et du Rhône.

On y reçoit les deux sexes au mois et à l'année. Le prix de la pension est des plus modérés. S'y adresser. (2208 8)

## Avis Intéressant.

### LE SEUL DÉPOT A LYON, Des COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1<sup>o</sup> Les eaux noires, brunes, blondes et châtainées, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2<sup>o</sup> La Pommade grecque, qui a la propriété

d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des

## Variétés.

### DE L'INCONVENIENT GRAVE

#### D'AVOIR UN AVOCAT-GÉNÉRAL

*Qui soit à la fois homme d'esprit, partisan de l'ordre de choses et Lyonnais.*

Aucuns n'ont dit que messire d'Aguesseau, magistrat et chancelier de profession, avait coutume chaque année d'adresser au corps illustre dont il faisait partie, de lourdes et vides harangues dans lesquelles, sous prétexte d'être tancée, la magistrature recevait de pompeuses et sonores flagorneries. C'était toujours de l'indépendance, de la vertu, de la gravité, du désintéressement du magistrat qu'il s'agissait ; la docte compagnie avalait l'encens comme s'il eut été mérité. Et d'Aguesseau, en déroulant ses feuillets, s'imaginait régenter son époque, tandis qu'il préparait la place au gardes-sceaux qui déchaussait la Dubarry ; tandis que ses emphatiques oraisons n'ont jamais servi qu'à remplir la bouche des rhétoriciens ou des procureurs-généraux qui se sont fait un devoir scrupuleux de les répéter. Eh bien ! il m'arrive quelquefois, à moi censeur du passé, de regretter l'éloquence sophistique de d'Aguesseau ; ses phrases creuses et sans couleur, manquent vraiment à certaines illustrations contemporaines qui mourront même dans la mémoire des pédânes de collège, faute d'écho pour en perpétuer le bruit. Quel orateur, par exemple, pourrait mieux que le ministre de Louis XV célébrer l'apôpos du magistrat, qualité si rare dans les temps vulgaires, et si commune de nos jours ? Car sans parler des inimitables saillies, réparties, interrogations, finesse et subtilités de M. Dubois (dont on fait les flûtes), de l'immortel *qui est que ça fait-il ?* De M. Persil, *qui est que ça fait-il*, caractéristique, peignant mieux qu'un volume de confessions, toute la rapidité de conscience de nos accusateurs publics, sans remonter aux apostrophes si pleines de dignité de M. Bellart, Jean de Broë et de tous les Fouquier-Thainville de la royauté légitime ou quasi qui se sont succédé depuis l'empire, où il n'était permis d'avoir de l'esprit que dans les bulletins et les feuilletons, je pourrais citer de mémorables réponses faites par des magistrats moins célèbres, quoique non moins dignes de l'être. Et pour choisir un seul exemple dans le nombre, un, qui pour dater de six semaines environ, n'en est pas moins remarquable, et vous prouvera en même temps, comme le dit mon titre, l'inconvénient grave d'avoir un avocat-général qui soit à la fois, homme d'esprit, partisan de l'ordre de choses et Lyonnais ; écoutez :

Devant la cour d'assises du Rhône, environné d'une triple ceinture de gendarmes, comparaissait un misérable, un carliste, c'est tout dire, qui, dans la ville de Toulon, sa patrie, ville si fidèle et si française, comme chacun sait, avait osé prononcer, en présence d'un adjoint de l'ordre de choses, tout chamaré de son écharpe tricolore : Voilà un matou que nous mangerons en civet et son écharpe en salade : paroles abominables, dont la culpabilité était encore aggravée par la profession de l'accusé, marchand de comestibles, et qui aurait dû savoir comme tel quellement était dur et incommode tout ce qui se rattachait à l'ordre de choses ; aggravée encore par l'apparition concertée du *Carlo-Alberto*, et de la duchesse de Berry venant probablement participer à l'épouvantable repas. Aussi le scélérat fut-il jeté en prison, son magasin fermé, sa famille réduite à la misère ; le tout pour lui apprendre qu'un adjoint du juste-milieu ne se mangeait point ; puis il fut traduit devant la cour d'assises de Montbrison, où les conspirateurs en grand furent acquittés et lui condamné à cinq ans de réclusion, justice de jury. Heureusement que la Providence mit quelque lutin dans le cerveau du greffier qui se trompa en rédigeant cet indulgent arrêt, et y glissa miséricordieusement une nullité en vertu de laquelle l'adjointophage fut renvoyé devant la cour d'assises de Lyon.

Il y était après treize mois de prison, le brigand ; et l'avocat-général chargé de soutenir l'accusation ne faisait grâce d'aucune circonstance, enveninant avec la charité ordinaire du parquet les plus insignifiantes révélations, quand un commissaire de police parut.

Il prête serment : Remettez-vous, mon ami, lui dit l'irréprochable magistrat ; parlez sans crainte ; Messieurs les jurés, c'est un

commissaire de police, un homme du gouvernement, digne de foi

cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3<sup>o</sup> La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4<sup>o</sup> L'Epilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5<sup>o</sup> La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6<sup>o</sup> L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : ou peut se laver sans qu'il disparaîsse.

7<sup>o</sup> L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire *franco* au dépôt à Lyon). (1031 28)

## FONDS PUBLICS.

### BOURSE DE PARIS du 21 septembre.

Cinq p. 0<sup>0</sup>, 102f 30 102f 35 102f 20 102f 25

—fin cour., 102f 35 102f 30 102f 30

Emp. 1831, " 91f

Quat. p. 0<sup>0</sup>, 75f 60 75f 55 75f 50 75f 55

—fin cour., 75f 60 75f 75 75f 55 75f 60

Ren. de Nap. 91f 90f 90

—fin cour., 91f 15

Emp. d'Esp. 83f

Ren. perp., 68f 1<sup>1</sup>/2

Cortès, 16f 1<sup>1</sup>/2

Emp. rom., 90f

Emp. belge, 96f 1<sup>1</sup>/4

Em. d'Haiti, "

Act. de la b. 1720f

Quat. cana., 1150f

Caisse hyp., 580f

comme tout ce qui en dépend, dévoué serviteur du roi et de son auguste famille : allons, mon ami, parlez, dites à MM. les jurés que l'accusé est un perturbateur, la terreur de Toulon, qu'il a conspiré, tenu des propos incendiaires ; car il faut qu'on le condamne. Il sentez, mon ami, cela vous intéresse comme moi ; allons, dites ce que vous savez.

Monsieur, répondit l'homme, avec un accent provençal à déchirer l'oreille la moins délicate, l'accusé est un diable ; la police ne l'aime point parce qu'il la trompe toujours ; c'est à mettre sur les dents tous ses agents ; et M. l'avocat-général lui-même, j'en suis sûr (et M. l'avocat-général faisait des gestes aux jurés pour leur dire : Eh bien ! Messieurs, vous le voyez !) trois ou quatre fois on est chez lui pour y trouver des conspirations.

Jamais rien, monsieur l'avocat-général, que des truffes dont nous remplissons nos poches pour en débarrasser ce gredin. — Cependant une fois nous avons rencontré chez lui des pattes fleurées....

Avant-hier, à la suite de l'arrivée de l'estafette du Portugal, le bruit s'est encore répandu que Lisbonne était de nouveau au pouvoir de don Miguel, et que depuis le 7 le gouvernement migueliste était de nouveau réinstallé dans la capitale du Portugal. On ajoutait même que don Pedro avait été forcé de s'embarquer, et que Villa-flor avait pris la route des Algarves.

Cependant aujourd'hui le thermomètre a changé : et l'on nous assure que loin d'avoir pris Lisbonne, Bourmont a été complètement battu, et que dans l'affaire du 5 l'armée migueliste a perdu 700 hommes, sans compter la défection qui s'est opérée.

On assurait en outre que le général Saldaña avait complètement battu le corps d'observation que don Miguel avait laissé devant Porto et qui était sous les ordres du général français baron Clouet. On ignore par exemple ce qu'est devenu don Miguel.

Toutes ces nouvelles sont tellement contradictoires et peu détaillées que l'on ne sait vraiment que croire, mais au milieu de cette vague une seule chose doit nous guider, c'est que le silence de notre journal officiel doit nous autoriser à croire que la prise de Lisbonne n'est qu'une fable inventée à plaisir, car, s'il en était autrement, voilà au moins 3 ou 4 jours qu'elle serait annoncée officiellement. Toutes les lettres du Portugal continuèrent à être déchiffrées au *cabinet noir*, établi à Badajoz.

Vous l'entendez, messieurs les jurés, s'écria alors M. l'avocat-général beau de violence et de robe rouge, l'éénigme est expliquée, le fantôme insurrectionnel est debout, grâce aux révélations courageuses du témoin ! qu'importe les dénégations de l'accusé ? Qu'avez-vous besoin d'autre preuve ? Il avait chez lui le signe de ralliement, le drapeau de guerre civile que le parti mort a jamais de l'ordre de choses ! et à quelle époque, quand des insensés !

Et M. l'avocat-général parlerait encore avec cette éloquence, si le commissaire de police qui n'y comprenait rien, ne l'intervint dans disant : mais, M. l'avocat-général, c'était des pâtes